

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

de SAILHAN

Afférents ! au conseil ! En exercice ! municipal	! Qui ont PRIS part à la ! délibération
11	09

Séance du 14 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux et le jeudi quatorze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

08 avril 2022

DATE DE L'AFFICHAGE

08 avril 2022

OBJET DE LA DELIBERATION

Présents : Mme SOULE ARTOZOUL Rosa, Mr BRUN Didier, Mr MARIA Jean-Michel, Mr ARNAUD Guillaume, Mme IGLESIAS Marie-Christine, Mr CIEMNIEWSKI Benjamin, Mr JULIER Norbert, Mme MAUPOME Brigitte

Absents : Mr LALUQUE Morgan

Secrétaire de séance : Mme MAUPOME Brigitte



N°2022-18

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'augmenter les taux d'imposition de 5% pour l'année 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le taux des quatre taxes directes pour l'année 2022 comme suit :

TAXES	TAUX 2021 (rappel)	TAUX 2022
Taxe foncière propriétés bâties	39,22 %	41.18 %
Taxe foncière propriétés non bâties	78,78 %	82.72 %
CFE	42,37 %	44.49 %

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Copie certifiée conforme à l'original

Le Maire,

Didier BRUN

